

Centre National de la Propriété Forestière
Grand Est

Communiqué de presse

**A Moncheux (57420)
Le 18 juillet 2026**

Objectif zéro plastique en forêt : des propriétaires forestiers se mobilisent pour retirer les gaines de protection contre les dégâts de gibier.

Synopsis :

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) Grand Est, en partenariat avec la Fédération des syndicats des forestiers Privés de France (Fransylva), a organisé le samedi 18 juillet une action écocitoyenne dédiée au retrait des gaines plastiques de protection contre les dégâts de gibier, à destination des propriétaires forestiers privés. Cette opération a permis à neuf participants de retirer 150 kg de gaines plastiques sur deux parcelles du massif de Moncheux, représentant une surface totale de 2,5 hectares.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet Collec'tions (Collecte des protections contre les dégâts de gibier), soutenu par la Région Grand Est, l'ADEME et la DRAAF.

Une mobilisation des propriétaires forestiers au cœur du massif de Moncheux

Le samedi 18 juillet, le Centre national de la propriété forestière (CNPF) Grand Est, en partenariat avec la Fédération des syndicats des forestiers privés de France (Fransylva), a organisé une matinée écocitoyenne dédiée au retrait des gaines plastiques de protection contre les dégâts de gibier à destination des propriétaires privés.

Neuf participants se sont mobilisés pour nettoyer deux parcelles de peuplements feuillus (merisiers, charmes et hêtres) du massif de Moncheux, appartenant à M. Daclin et M. Gandar, d'une superficie totale de 2,5 hectares.

Grâce à leur participation active, 150 kg de gaines de protection en plastique ont été retirés en une seule matinée, une belle réussite pour cette première action écocitoyenne.

Au-delà de la collecte, cette matinée avait également un objectif pédagogique : sensibiliser les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques de dépose des gaines de protection et aux enjeux liés à leur fin de vie. Des échanges sur le terrain ainsi que des panneaux de sensibilisation installés sur la parcelle ont permis d'aborder les impacts, la fin de vie et les alternatives aux protections plastiques.

« L'utilisation de protections reflète un déséquilibre sylvocynégétique. La priorité reste le rétablissement d'un équilibre durable. »

Apprendre à déposer au bon moment

« Les gaines plastiques ne se dégradent pas elles se fragmentent progressivement, générant des microplastiques qui contaminent les sols et les cours d'eau, et sont ingérés par la faune. »

Installées il y a une vingtaine d'années, les protections déposées n'étaient plus utiles aux arbres. Toutes étaient tombées au sol, dissimulées sous la végétation, enfouies dans le sol ou encore prises dans l'écorce des arbres.

Cette opération a permis aux propriétaires de constater l'importance d'intervenir au bon moment et de préparer la parcelle avant la dépose. À défaut, lorsque les protections restent trop longtemps en place, leur retrait devient plus complexe, car elles sont plus difficiles à retrouver et à ramasser.

« Une dépose tardive peut multiplier le coût d'intervention par 2 à 4 par rapport à une dépose réalisée au bon moment. »

L'idéal est d'intervenir lorsque le diamètre du tronc atteint celui de la gaine, généralement autour de 15 ans selon les essences et les conditions de croissance.

Vers une filière de recyclage

Après un repas convivial partagé entre les participants, la journée s'est poursuivie par une présentation du projet Collec'tions et des actions en cours, notamment les travaux engagés pour créer une filière de collecte et de recyclage des gaines plastiques forestières. Cette démarche est menée avec différents partenaires : le CNPFP, ADIVALOR, le CPA ainsi qu'un collectif réunissant des metteurs en marché, des utilisateurs et des recycleurs.

Des alternatives plus vertueuses

Une quinzaine de protections alternatives biodégradables et/ou biosourcées actuellement étudiées dans le cadre du projet ont également été présentées aux participants.

L'avantage de ces solutions est d'éviter, l'étape de dépose en fin de vie et les coûts de main-d'œuvre associés. Si leur prix d'achat peut être supérieur à celui des protections plastiques classiques, leur coût

global peut être plus avantageux en prenant en compte l'ensemble du cycle de vie de la plantation, notamment les frais liés au retrait des protections plastiques.

Merci encore aux propriétaires qui ont su se mobiliser pour faire de cette matinée une réussite. D'autres opérations de ce type seront organisées dans les mois qui viennent. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos chantiers de dépose et à en parler autour de vous. Contactez Anne Sophie Maury au 0786339051.

Anne-Sophie Maury
Ingénieure chargée de mission Développement Durable
Projet Collec'tions (Collecte des protections contre les dégâts de gibier)
CNPf Grand-Est

41 avenue du Général de Gaulle
57 050 Le Ban Saint-Martin
Tél. : 06 71 57 65 52
www.cnpf.fr

